

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUIN 2018**

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de onze Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

### Sont absents excusés :

M. Marc ARMARGER qui a donné pouvoir à M. Eric THÉRON  
M. Eric ANDOCHE qui a donné pouvoir à Mme Claude MACCHABÉE  
Mme Nathalie DI LEONARDO  
M. Stéphane ROUVET

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Mme Claude MACCHABÉE est désignée secrétaire de séance.

### **1 - PRÉSENTATION PAR L'ADUHME DU PROFIL ÉNERGÉTIQUE 2014-2017 DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Monsieur Sébastien CONTAMINE et Madame Alice FALATIN, respectivement Directeur et Conseillère en Energie Partagée à l'ADUHME (Agence Locale des Energies et du Climat) présentent le profil énergétique des bâtiments communaux, dans le cadre de l'accompagnement technique départemental dont bénéficie l'ensemble des communes de Mond'Arverne Communauté.

Avec le soutien du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne Rhône Alpes, l'ADUHME accompagne les collectivités territoriales du département dans leurs démarches et projets de réduction des consommations d'énergie et de baisse des émissions de CO<sub>2</sub>. Ce dispositif contribue également à l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Mond'Arverne Communauté avec notamment la rédaction des diagnostics territoriaux.

Après avoir dressé un état des lieux des consommations et des dépenses par type d'énergie (fuel, électricité), par comparaison avec des communes du département ou de l'hexagone, les deux intervenants présentent plusieurs pistes d'actions permettant d'améliorer la maîtrise des consommations d'énergie de la commune, et notamment :

- l'adhésion au groupement d'achat d'électricité pour les collectivités (tarif bleu) prochainement mis en place par le Département et l'ADUHME (fin 2018),
- une étude sur les causes d'augmentations de consommation sur deux points de comptage de l'éclairage public communal et la recherche d'optimisation entre puissances souscrites et puissances consommées,
- une meilleure régulation des bâtiments (mairie principalement) ; réduction de la température en période d'inoccupation des locaux, isolation des combles, changement des luminaires par des LED, changement des radiateurs (thermostat d'ambiance), changement de la chaudière...
- diagnostic sur la régulation possible de l'école avec la mise en place de sondes de mesure sur le dernier trimestre 2018,
- couverture de l'ancienne école et/ou de la salle polyvalente par des panneaux photovoltaïques (programme FEDER et Certificats d'Economie d'Energie),
- mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales.

### **2 - POINT SUR LES TRAVAUX « CANTINE-GARDERIE-RÉHABILITATION ANCIENNE ÉCOLE »**

Une visite du chantier de la réhabilitation de l'ancienne école est effectuée. Les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions, la mise en service des locaux étant prévue pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux avenants pour la modification des marchés suivants :

- lot N° 10 : équipement cantine, attribué à l'entreprise ADS : modification de l'équipement de l'office avec suppression de la plaque de cuisson et d'une armoire frigorifique, changement du système de ventilation et ajout de meubles de rangement supplémentaires. Le montant de l'avenant est de - 4 293,63 € HT, soit - 5 152,36 € TTC. Le nouveau montant du marché du lot N° 10 passerait ainsi de 15 594,10 € HT à 11 300,47 € HT.

- lot N° 9 : électricité, attribué à l'entreprise TYLINSKI : modification du plafond de la salle de restauration, travaux complémentaires en chaufferie et dans le sas entre la Mairie et la salle du Conseil. Le montant de l'avenant est de + 4 800,64 € HT, soit + 5 760,77 € TTC. Le nouveau montant du marché du lot N° 9 passerait ainsi de 35 879,54 € HT à 40 680,18 € HT.

VOTE : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur ces deux avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### **3 - DEVIS POUR L'ACHAT DE CHAISES POUR LA CANTINE**

Afin de compléter le mobilier de la cantine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de 36 chaises.

Le devis établi par l'entreprise BUREAU SERVICE pour la fourniture des 36 chaises ergonomiques se monte à 1 440 € HT.

VOTE : Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'achat de 36 chaises à l'entreprise BUREAU SERVICE, pour un montant de 1 440 € HT.

### **4 - RECRUTEMENT AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE : RÉSULTATS DES ENTRETIENS DE 5 CANDIDATS**

Suite au départ de Mademoiselle Charleyne Foury pour de nouveaux projets professionnels à compter du 30 juin 2018, une commission composée de Monsieur le Maire, 3 adjoints et Monsieur Eric THÉROND a procédé aux entretiens de recrutement de 5 candidats sélectionnés sur 8 candidatures reçues.

A l'issue de ces consultations, la commission propose de confier le poste d'Agent Territorial à Madame Sylvie BARLET, à compter du 16 juillet 2018, pour une durée d'un an, en contrat CDD à temps partiel de 15 heures hebdomadaires.

VOTE : A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la candidature de Madame Sylvie BARLET proposée par la commission pour le poste d'Agent Territorial à temps partiel et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette embauche.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'adapter les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie sans pour autant réduire le service aux usagers. Il propose les horaires d'ouverture suivants : lundi, mercredi et vendredi de 16 h à 18 h 30.

VOTE : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie, à partir du 2 juillet 2018.

### **5 - VOIE VERTE SUD DU DÉPARTEMENT – AGGLO PAYS D'ISSOIRE**

Messieurs Jacques CARTERON et Alain PEJOUX informent le Conseil Municipal d'un projet de voie verte initié par l'agglomération Pays d'Issoire, dans la continuité de l'axe Pont du Château – Authezat (Domaine de Chadieu). Une réunion s'est tenue le 18 juin 2018 à Coudes. Le tracé de cette voie verte (Authezat – Brioude) pourrait passer par Yronde et Buron, en empruntant le plus possible les chemins existants, avec un aménagement piéton et vélo.

### **6 - AVIS SUR LE PLU DE VIC LE COMTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de révision N° 2 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Vic-Le-Comte. Après lecture du rapport de présentation du projet, il indique qu'en tant que commune limitrophe, la commune d'Yronde et Buron est invitée à donner son avis sur ce projet de révision N°2 du PLU de Vic-Le-Comte.

VOTE : Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de révision N°2 du PLU de la commune de Vic-Le-Comte.

## 7 - RAPPORT SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport 2017 sur le fonctionnement du service d'assainissement et rappelle que ce document est à la disposition du public. Pour 2017, le prix moyen d'1 m<sup>3</sup> d'eau, abonnement compris, sort à 2,09 €. Donc pour 2019, le prix au m<sup>3</sup> pour notre redevance assainissement sera de 1,05 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'assainissement.

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

### a) Point sur les effectifs de l'école pour la rentrée 2018-2019

Les effectifs devraient être stables avec 35 élèves.

Le Directrice, Madame Stéphanie PLUTINO, quitte l'école Simone Veil d'Yronde et Buron à la fin de l'année scolaire. Le Conseil Municipal remercie Madame Stéphanie PLUTINO pour sa compétence et son implication auprès des élèves, durant 10 années et lui souhaite une pleine réussite pour la poursuite de sa carrière.

### b) Horaires de la rentrée scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la validation par la Direction Départementale de l'Education Nationale des horaires scolaires pour la rentrée 2018-2019, à savoir :

- Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 9 H à 12 H 15 et de 14 H à 16 H
- Mercredi de 9 H à 12 H

### c) Avenant pour la fourniture de repas et tarif de la cantine

Monsieur le Maire propose de passer le prix du repas de cantine de 3,90 € HT à 3,95 € HT à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

VOTE : Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité sur cette évolution de tarif et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant avec le prestataire de fourniture de repas.

### d) Distributeur de pain

Compte tenu de l'intérêt de la population pour ce service et de la réussite commerciale de cette installation, il est envisagé de demander au boulanger de Parent la fourniture gracieuse de pain ou de pâtisseries lors des manifestations organisées par la Municipalité (repas des Anciens, par exemple), en échange de l'installation du distributeur de pain à côté de l'école.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu **mardi 28 août 2018**.